

LA GRIFFE DE SAINT-DÉZÉRY

le magazine de votre commune





NUMEROS D'URGENCE

S.A.M.U.	15
GENDARMERIE.....	17
Police Intercommunale....	04 66 02 09 28
Gendarmerie ST-CHAPTES...	04 66 81 20 73
POMPIERS	18
Pompiers ST-GENIÈS DE MALGOIRÈS	04 66 81 98 64
URGENCE N° Universel.....	112
SERVICE DES EAUX.....	04 66 03 37 37

RENSEIGNEMENTS PRATIQUES

MAIRIE

- **Heures d'ouverture au public :**
Mardi 14h - 18h30
Jeudi 14h - 16h30
Vendredi 9h - 11h
- **Téléphone/Fax : 04 66 81 98 92**
- **Courrier électronique :**
stdezery.mairie@wanadoo.fr
- Monsieur le Maire reçoit sur rendez-vous

Site internet
de la Mairie de Saint-Dézéry :
www.saint-dezery.fr

ECOLES

- **Inscriptions** au secrétariat du SMIRP
Mairie de Castelnau-Valence
Téléphone : 04 66 83 20 42
- **Ecole de Saint-Dézéry :**
04 66 81 28 37
- **Ecole de Castelnau-Valence :**
04 66 83 31 19
- **Ecole de Saint-Maurice :**
04 66 24 76 83

ASSISTANTES MATERNELLES à Saint-Dézéry

- **Séverine BERTRAND**
06 22 12 26 92
- **Bettina CHAUCHARD**
06 28 06 71 74
- **Emeline GOBENCEAUX**
06 84 78 22 65

BIBLIOTHEQUE

- **Heures d'ouverture au public :**
Tous les mercredis de 17h30 à 18h30
- **Service de portage de livres à domicile :**
contacter Evelyne JANIN, responsable de la bibliothèque au
04 66 81 95 17
- **Courrier électronique :**
bibliosaintdezery@orange.fr
- **Site internet du réseau des bibliothèques et médiathèques de la CCPU :**
www.mediatheques.ccpaysduzes.fr

INFORMATIONS UTILES

- **Collecte des ordures ménagères**
Les mardis et samedis matin
- **Collecte du tri sélectif**
Les jeudis matin
- **Déchetterie de Choudeyrague :**
RD 114 Garrigues Sainte-Eulalie
Téléphone : 06 09 58 65 75
Carte d'accès à retirer au secrétariat de mairie.
Horaires d'ouverture : Lundi et vendredi 14h/17h - Mercredi et samedi 9h/12h et 14h/17h
déchetterie fermée les jours fériés
- **Containers de recyclage**
Verre/papier/tissus
En face de la station d'épuration
- **Régie du SIVOM de la Région de Collorgues (distribution de l'eau)**
Place de la République
30700 FOISSAC
Ouverture du bureau du lundi au vendredi de 10h à 12h
Téléphone : 04 66 03 37 37
En cas d'urgence uniquement :
04 66 03 37 31
- **Frelons asiatiques :** Contacter Monsieur Marceau Lacroix
07.71.01.98.32

Perception de Saint-Chartes

56 Avenue René Pasquier,
30190 Saint-Chartes

Téléphone : 04 66 81 21 32

Ouverture au public du lundi au jeudi de 8h30 à 12h30.

Boîte aux lettres de La Poste

Place de la Mairie
Levée du courrier du lundi au vendredi 9h30, samedi 8h

CCPU

9 Avenue du 8 Mai 1945, 30700 Uzès /
04 66 03 09 00

Site internet de la Communauté
de Communes Pays d'Uzès
www.ccpaysduzes.fr

Office du tourisme « Destination Pays d'Uzès Pont du Gard »

16 Place Albert 1er, Chapelle des Capucins, 30700 Uzès / 04 66 22 68 88

Site : www.uzes-pontdugard.com

- **Taxi Rachel :** 06 17 78 61 03
rachel.chaneac@live.fr

PERMANENCE DE L'ASSISTANTE SOCIALE

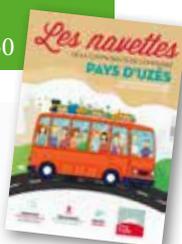
Madame DANTAN le jeudi matin à la Mairie de Saint-Chartes
Contacter le Centre Médico-Social d'Uzès au 04 66 03 48 00 pour prendre rendez-vous.

DIVERS

- Nous vous remercions de signaler au secrétariat de Mairie **toute panne dans le réseau d'éclairage public**, afin de faire procéder aux réparations le plus rapidement possible.

Navette gratuite vers le marché d'Uzès - le Samedi matin

Départ Saint-Dézéry/Route de Collorgues : 8h25
Retour Uzès/Esplanade : 11h30



La Griffes de Saint-Dézéry N°20 - 2^{ème} semestre 2021

Directeur de la publication : Bernard Dailcroix

Rédaction : Commission Communication

Réalisation : VR Communication

Photos : Sabine Cleizergues, Evelyne Janin, Katy Maestrali, Assemblée Nationale

En couverture : le distribpain



*Bernard DAILCROIX,
Maire de Saint-Dézéry*

Madame, Monsieur,

Une année s'étant écoulée depuis la prise de fonction de l'équipe municipale élue le 15 mars 2020, il est opportun de dresser un point de situation.

Les rapports que dressent régulièrement les services de la Gendarmerie confirment que Saint-Dézéry demeure une commune « où il fait bon vivre ».

Seuls quelques incivilités et faits de petite délinquance sont à déplorer sur le territoire de la Commune, qui interpellent le sens civique de chacun :

Est-il « normal » que les marches du perron de la Mairie soient endommagées par le passage de quads ?

A l'heure où les interventions nocturnes de la Police Intercommunale vont prendre fin, faut-il envisager – comme nous y sommes vivement incités – d'équiper à ses frais la commune d'un ensemble de caméras de vidéosurveillance, d'une efficacité discutable mais d'un coût certain, même si des subventions sont annoncées ?

Nous restons à votre écoute.

De façon plus positive, divers aménagements ont été, ou seront prochainement, mis en place :

. Le Distributeur de produits de boulangerie :

C'était un des points de notre programme.

Grâce à l'engagement de l'équipe municipale – les boulangers fournisseurs ne se bouscuaient pas – l'appareil est aujourd'hui opérationnel. Installé à proximité immédiate de l'école et de la Mairie, il est approvisionné chaque jour. Sa nombreuse fréquentation traduit tout à la fois le besoin et la satisfaction des habitants.

. L'Aire de jeux des enfants :

Un « paysagiste-concepteur » a été consulté et devrait à la rentrée prochaine nous proposer diverses options propres à assurer tout à la fois la sécurité et le renouvellement des équipements, puis assurer la maîtrise d'œuvre.

. Le Cimetière :

C'est un dossier ancien, initié il y a plusieurs années, et complexe, impliquant naturellement le respect de strictes procédures juridiques.

Là aussi, les services d'une entreprise agréée ont été retenus, qui devrait intervenir dès la mi-juillet.

Ce numéro du « Griffes » présente un résumé du Budget Primitif 2021.

Nous nous attachons à une gestion rigoureuse, en particulier des postes « Fonctionnement ».

Le coût des programmes d'équipements résumés ci-dessus est naturellement inscrit dans la partie « Investissements ».

A plus long terme, les dossiers « Plan Local d'Urbanisme » et réflexions sur la construction d'un foyer se poursuivent.

Nous restons à l'écoute de vos réflexions et suggestions.

Cordialement

Votre Maire
Bernard DAILCROIX





- Vie pratique -

Le Distribpain (ré)anime le village !

Nous en avons rêvé, le Distribpain est enfin arrivé ! Certains n'y croyaient plus mais malgré les obstacles la machine a trouvé sa place, sur l'aire de jeux, derrière le petit bâtiment des anciennes douches municipales, sur un socle en béton confectionné tout spécialement par Jérôme Duval, l'agent technique de la commune.

Jeudi 17 Juin, à 7h30 comme désormais tous les matins (sauf le mercredi, jour de fermeture de la boulangerie) le Distribpain a été chargé pour la première fois par notre nouveau boulanger Romain Gleyzon.

Les ventes ont démarré sur les chapeaux de roue et entre 11h et midi il y avait un petit attroupement d'usagers pour la première démonstration... et déjà de nombreux casiers vides dans la machine.

Le cri du cœur d'un villageois, venu acheter sa baguette : « Enfin ! je n'aurais plus à manger de pain congelé ! » a mis un large sourire sur le visage du boulanger ravi à l'idée que ses pains fassent des heureux.

Ce n'est pas parce que le pain sort d'un distributeur que la qualité n'est pas au rendez-vous ! Natif d'Alès, Romain Gleyzon est 100 % local tout comme son pain. Jeune boulanger de 33 ans, il s'est installé avec sa famille de 2 enfants à Saint-Maurice-de-Cazeville en 2019 grâce à l'opération « SOS Villages » et a fait renaître la boulangerie sous le nom de « La Petite Maurice ». Initialement ouverte le matin uniquement, la boulangerie-pâtisserie s'est développée et Romain travaille maintenant avec deux vendeuses qui se relaient au magasin, un ouvrier et peut-être bientôt, nous confie-t-il, un apprenti.

Attentif à la qualité de ses produits, notre artisan boulanger prend part à la filière courte « Lou Pan d'Oc », qui promeut une agriculture raisonnée. Il utilise ainsi des farines issues de céréales cultivées dans le Gard et moulues au moulin de la Vernède à Mende. La filière « Lou Pan d'Oc » est née de la collaboration entre des agriculteurs de la région, le Moulin de la Vernède et de l'Union des maîtres artisans boulangers du Gard. Sans additif, aéré et gourmand, le pain né de la combinaison de cette farine rustique avec du levain naturel induisant une fermentation plus lente, développe des saveurs riches et équilibrées. Il est également plus digeste. La baguette « Lou Pan d'Oc » est vendue au prix d'1euro et tous les tarifs du Distribpain sont par ailleurs identiques à ceux pratiqués à la boulangerie.

Outre la baguette et le gros pain « Lou Pan d'Oc », une baguette blanche classique et une baguette aux céréales, un pain de campagne sont disponibles ainsi que croissants et pains aux chocolats pur beurre AOP Montaignu, brioches et fougasses. Le distributeur est connecté ce qui permet au boulanger de réapprovisionner en journée en fonction des besoins et des stocks à la boulangerie. La gamme de produits disponibles pourra quant à elle être ajustée suivant la demande et pour toute suggestion vous pouvez contacter la boulangerie « La Petite Maurice » au 04 34 13 00 36.



Romain Gleyzon devant le distribpain

La location du distributeur représente un coût non négligeable pour le boulanger et la municipalité a voté une subvention pour aider Romain Gleyzon à établir cette activité la première année. Le démarrage semble prometteur et le distributeur sert maintenant de lieu de rencontre pour des villageois qui n'avaient pas auparavant l'occasion de se croiser. Cependant, afin de maintenir sur la commune ce service apprécié tout spécialement par nos aînés, faites un choix citoyen et solidaire qui privilégie à la fois le circuit court, le savoir-faire local et notre boulanger partenaire : TOUS AU DISTRIBPAIN !

La location du distributeur représente un coût non négligeable pour le boulanger et la municipalité a voté une subvention pour aider Romain Gleyzon à établir cette activité la première année. Le démarrage semble prometteur et le distributeur sert maintenant de lieu de rencontre pour des villageois qui n'avaient pas auparavant l'occasion de se croiser. Cependant, afin de maintenir sur la commune ce service apprécié tout spécialement par nos aînés, faites un choix citoyen et solidaire qui privilégie à la fois le circuit court, le savoir-faire local et notre boulanger partenaire : TOUS AU DISTRIBPAIN !



Police Inter Communale

Dans le numéro de janvier 2021 du journal municipal, nous vous présentions la PIC, Police Inter Communale. Entre temps, nous avons appris la suppression de la PIC, au 1er septembre 2021, sur décision de la Communauté de Communes Pays d'Uzès. Elle sera remplacée par des agents municipaux/gardes champêtres dont les missions restent à définir, dont le nombre sera limité à 3 et qui n'interviendront qu'en journée et uniquement en semaine. En dehors de ces horaires et pour tout autre affaire il faudra faire appel à la gendarmerie. Pour mémoire, le Conseil Municipal de Saint Dézéry avait voté à l'unanimité une motion regrettant la suppression de la PIC, soulignant l'intérêt et l'efficacité de cette unité intervenant de nuit et soulignant le fait que le service de la PIC était un service assuré par la CCPU au bénéfice des villages. Cette motion portée à la connaissance du Président de la CCPU est restée sans réponse.

Service Public Itinérant : CAF, Assurance Maladie, CARSAT, MSA

Chaque 1^{er} mercredi du mois, depuis mai 2021, un accueil de proximité du service public est à votre disposition à Saint-Dézéry, grâce à un partenariat entre la CCPU et la MSA.

Installés dans la garderie de l'école communale, des agents du service public vous accompagnent dans vos démarches administratives du quotidien :

- Assurance Maladie (CPAM, MSA) : attestation, décomptes, remboursements, carte VITALE, complémentaire santé...
- Famille (CAF, MSA) : allocations familiales, aide au logement, RSA, prime d'activité...
- Retraite (CARSAT, MSA) : demande de retraite en ligne, relevé de carrière...

Et à partir de l'automne, l'offre de services devrait être élargie : Pôle Emploi, DDFIP (Direction Départementale des Finances Publiques), Préfecture, Ministère de la Justice, Groupe La Poste.

A chaque situation individuelle, des réponses adaptées : accueil, information, orientation, accompagnement numérique, aide dans les démarches administratives.

N'hésitez pas à venir rencontrer les agents qui sont à votre disposition chaque 1^{er} mercredi du mois entre 14h et 16h30.

Vous pouvez venir à cette permanence sans rendez-vous, ou prendre rendez-vous en appelant le 06 08 67 95 29. L'accueil n'est pas réservé qu'aux habitants de Saint-Dézéry mais est ouvert à tous. De même vous pouvez vous rendre dans les permanences organisées dans les autres communes de la CCPU participantes : pour les connaître, consultez régulièrement le site internet de la Mairie www.saint-dezery.fr.



Les agents du service public Itinérant

Déchets ménagers

Petits rappels concernant la gestion des déchets ménagers.

- Les déchets ménagers suivent différentes voies de traitement selon leur nature : biodéchets » compost ; emballages » recyclage ; verre / papier / vêtements » containers ; encombrants / déchets verts / gravats » déchetterie ; autres déchets » incinération. L'incinération reste le dernier recours, l'objectif est de recycler au maximum.
- Le dépôt sauvage d'ordures est bien évidemment interdit, et reste incompréhensible et scandaleux étant donné le réseau parfaitement organisé d'élimination des déchets.
- La collecte des ordures ménagères à incinérer (« sacs noirs ») a lieu les mardis matins et samedis matins. Afin de ne pas créer des nuisances visuelles et olfactives notamment au moment des grosses chaleurs, et d'éviter que les sacs ne soient éventrés par des chiens, merci de sortir les poubelles au dernier moment, et non pas la veille ou 2 jours avant.
- La collecte des emballages recyclables (« sacs bleus ») se fait les jeudis matins. La liste des emballages recyclables augmente régulièrement. Vous trouverez ci-joint à ce journal municipal un flyer qui vous aidera à effectuer correctement le tri entre vos emballages ménagers.
- Le tri sélectif est obligatoire pour tous les foyers du village ! Il permet le recyclage et l'économie des matières premières nécessaires à la production d'emballages. De trop nombreux habitants ne participent toujours pas à ce tri sélectif, il faut s'y mettre impérativement ! Les sacs bleus de tri sélectif sont à retirer au secrétariat de Mairie. Si les horaires d'ouverture du secrétariat ne vous permettent pas de venir les chercher, merci de contacter la Mairie pour trouver une solution (04 66 81 98 92 / stdezery-mairie@wanadoo.fr).
- Attention, les sacs bleus de tri sélectif ne sont destinés qu'à la collecte des emballages recyclables. Merci de ne pas les utiliser pour d'autres usages (apport des déchets verts à la déchetterie notamment).
- Si les containers à verre/papier/vêtements sont pleins, merci de ne pas laisser vos dépôts au pied des containers et de les ramener ultérieurement.





Elagage des arbres

L'élagage des arbres bordant votre propriété est obligatoire afin d'éviter que les branchages ne débordent sur les voies de circulation et les rues. Le risque qu'un véhicule de gros gabarit (bus, camion, engin agricole, véhicules de secours...) heurte les branches, soit empêché de circuler, se déporte sur la chaussée, doit être impérativement évité. Également, dans les rues étroites du cœur de village, les arbres doivent être taillés pour éviter tout risque de propagation d'incendie d'une habitation à l'autre.

Débroussaillage

La Région Occitanie se trouve en zone risque incendie élevé, en raison des fortes chaleurs estivales, de la sécheresse et du mistral fréquent.

Le débroussaillage est obligatoire dans les zones exposées à un risque d'incendie. Il consiste à limiter les risques de propagation d'incendie dans des zones exposées en matière d'incendie (en pratique, aux abords des forêts). L'opération consiste à réduire les matières végétales de toute nature (herbe, branchage, feuilles...) pouvant prendre feu et de propager un incendie aux habitations. Il peut s'agir par exemple d'élaguer les arbres ou arbustes ou d'éliminer des résidus de coupe (branchage, herbe...).

En zone rurale

L'obligation de débroussaillage et de maintien en état débroussaillé s'applique aux propriétaires de terrains situés à moins de 200 mètres des bois et forêts. Cette opération doit être réalisée autour de votre habitation sur une profondeur de **50 mètres**. Le long des voies d'accès à votre terrain (route, sentier, chemin privatif), cette opération doit être réalisée autour de votre habitation sur une profondeur de **10 mètres** de part et d'autre de la voie.

Si un terrain voisin se trouve dans votre périmètre de débroussaillage, vous devez demander au propriétaire par lettre recommandée avec accusé de réception le droit de pénétrer sur son terrain. S'il vous refuse l'accès à sa propriété, les opérations de débroussaillage sont à sa charge. Il vous faut en informer la mairie.

En zone urbaine

L'obligation de débroussaillage et de maintien en état débroussaillé s'applique aux propriétaires de terrains situés à moins de 200 mètres des bois et forêts. Cette obligation est à votre charge sur une profondeur de **50 mètres** autour de votre habitation (le préfet peut porter cette obligation jusqu'à **200 mètres au maximum**).

Si un terrain voisin se trouve dans votre périmètre de débroussaillage, le propriétaire ne peut pas s'opposer à ce que vous y procédiez, à vos frais, sur sa propriété. Il peut aussi réaliser lui-même les travaux. S'il refuse l'accès à sa propriété, les opérations de débroussaillage sont à sa charge.

Sanctions

Si vous ne respectez pas l'obligation de débroussailler, la commune peut vous mettre en demeure de le faire. Le maire peut décider d'une astreinte de 100 € maximum par jour de retard. Vous aurez à payer cette astreinte à partir de la notification de la mise en demeure et jusqu'à ce que vous fassiez le débroussaillage, ou jusqu'à ce que le maire le fasse faire d'office à vos frais.

La commune peut également vous infliger une amende administrative pouvant aller jusqu'à 30 € par m² non débroussaillé. Par ailleurs, vous risquez une amende pénale pouvant aller jusqu'à 750 € (1 500 € dans un lotissement).

Si le fait que vous n'avez pas débroussaillé a permis la propagation d'un incendie qui a détruit le bien d'autrui, vous pouvez être condamné à une peine allant jusqu'à 1 an d'emprisonnement et 15 000 €. S'il s'agit de votre logement, votre assureur peut appliquer une franchise supplémentaire de 5 000 €.



Résultat final du débroussaillage

Stationnement

Rappel : le stationnement de véhicules est interdit plus de 7 jours de suite sur le même emplacement. En effet, les dispositions de l'article R417-12 du Code de la route rappellent qu'« il est interdit de laisser abusivement un véhicule en stationnement sur une route. Est considéré comme abusif le stationnement ininterrompu d'un véhicule en un même point de la voie publique ou de ses dépendances, pendant une durée excédant sept jours (...). Tout stationnement abusif est puni de l'amende prévue pour les contraventions de la deuxième classe. Lorsque le conducteur ou le titulaire du certificat d'immatriculation est absent ou refuse, malgré l'injonction des agents, de faire cesser le stationnement abusif, l'immobilisation et la mise en fourrière peuvent être prescrites dans les conditions prévues aux articles L. 325-1 à L. 325-3.».

Attention donc au stationnement abusif prolongé dans les rues ou sur les bords des routes de la commune, sous peine d'intervention de la gendarmerie.



Déchetterie de Choudeyrague

Jusqu'à présent l'accès à la déchetterie de Choudeyrague était interdit aux artisans dont l'entreprise n'était pas située sur une commune dépendant de cette déchetterie. Dorénavant les artisans pourront y accéder, même si leur siège est situé à l'extérieur du périmètre concerné. Pour cela, ils devront fournir une attestation des personnes qui font appels à leur service et qui eux-mêmes résident dans une commune dépendant de la déchetterie de Choudeyrague. C'est une évolution positive des conditions d'accès à cette structure, car le risque était de voir éclore un peu partout dans la nature des dépôts sauvages de déchets issus des chantiers réalisés par les entreprises.



- Vie municipale -

Travaux sur l'ancien chemin d'Uzès

Des travaux ont été réalisés ancien chemin d'Uzès par l'entreprise Nicolas Romestan de Saint-Dézéry. Ce chemin non goudronné présentait de gros nids de poule et était devenu difficilement praticable pour les véhicules qui l'empruntaient, que ce soit les voitures, les camions ou les engins agricoles.

Montant des travaux : 5 950€ HT soit 7 140€ TTC.



L'ancien chemin d'Uzès



L'élevage du Moulin prend de l'altitude

Pour ceux qui attendent les événements de l'Élevage du Moulin avec impatience, il faudra se contenter du deuxième Salon du Cheval Américain aux Haras d'Uzès à la fin de l'été.

Guylaine et Fabien Pradeilles ont en effet déménagé l'élevage sur le plateau Ardéchois depuis le 1er juin 2021 pour prendre un nouveau départ à deux dans les prairies verdoyantes au-dessus d'Aubenas. Ils ont repris la ferme d'un éleveur bovin retraité avec de beaux pâturages et des sources garantissant un approvisionnement en eau et herbe plus adapté que la garrigue Saint-Dézéryenne. Guylaine et Fabien abandonnent la partie pension de chevaux pour se recentrer sur l'élevage bovin viande et ovin. Les projets foisonnent et les activités Western reprendront dans ce nouvel environnement mais pour l'instant il faut tout réaménager et préparer la deuxième édition du Salon du Cheval Américain aux Haras d'Uzès du 17 au 21 Septembre 2021. Ce salon très complet

visera à présenter au grand public dans le cadre magnifique des Haras d'Uzès toutes les disciplines de l'équitation Western avec un choix d'animations simultanées sur quatre carrières ; concours, conférences, espace enfant, grande soirée rodéo, marché de produits de l'univers équitation Western, danses, exposition de voitures américaines... Un programme large qui ravira petits et grands.

Nous remercions l'élevage du Moulin qui a contribué pendant de nombreuses années à l'animation du village par l'organisation d'événements originaux et porté haut les couleurs de Saint-Dézéry sur toutes les télévisions françaises. Nous souhaitons beaucoup de succès à Fabien et Guylaine dans leurs nouvelles aventures.

Pour plus de renseignements sur le Salon du Cheval Américain : <https://www.ldhfcompany.com>

- Vie citoyenne -

Annie Chapelier, députée

Annie CHAPELIER est la députée de la 4^{ème} circonscription du Gard. Son groupe EDS (« Ecologie Démocratie Solidarité ») ayant été dissous, elle a rejoint le groupe « Agir Ensemble » pour poursuivre son engagement politique. Parmi ses actions, notre députée, qui est revenue exercer son métier d'infirmière anesthésiste au CHU de Nîmes pendant le premier confinement, a interpellé notre ministre de la santé et des solidarités, Olivier VERAN, concernant les conditions de travail des soignants, demandant ainsi un second Ségur de la santé.

Elle a aussi interpellé le ministre de l'agriculture, Julien DENORMANDIE au sujet des manades, sollicitant son intervention par crainte que ce métier et ces traditions ne disparaissent.

Annie CHAPELIER continue aussi son travail dans notre circonscription, réalisant une ronde des communes afin de rencontrer les maires et leurs équipes municipales, ainsi que différents responsables des intercommunalités, afin d'évoquer les sujets comme la délinquance, le « consommations local », les projets des Présidents des principales agglomérations.

Elle a été reçue en Mairie de Saint Dézéry le 19 janvier 2021 pour une discussion à bâtons rompus avec les élus.



Annie Chapelier, députée de la 4^{ème} circonscription du Gard

Crédit photo : Assemblée Nationale



Elections départementales et régionales

Electeurs	Elections départementales		Elections régionales	
	1 ^{er} tour	2 ^{ème} tour	1 ^{er} tour	2 ^{ème} tour
Nombre d'inscrits	327	327	327	327
Nombre de votants	139	142	139	142
Nombre de suffrages blancs ou nuls	12	6	5	8
Nombre de suffrages exprimés	127	136	134	134
Taux de participation	42,51%	43,43%	42,51%	43,43%

Résultats des élections départementales canton d'Uzès à Saint-Dézéry

Elections départementales			
1 ^{er} tour		2 ^{ème} tour	
Candidats	Nombre de suffrages	Candidats	Nombre de suffrages
Bouad / Noguier	58	Bouad / Noguier	92
Adam / Ribanier	48	Adam / Ribanier	44
Bonnefoy-Suavet / Caunan	15		
Maurin / Rayssiguier	6		

Au niveau du canton d'Uzès, les candidats Denis BOUAD et Bérengère NOGUIER, binôme représentant le PS et Europe Écologie-Les Verts, ont été élus avec 67,28 % des suffrages. Ces Conseillers Départementaux sortants exerçaient déjà au Conseil Départemental depuis 6 ans.

Au niveau du département du Gard, Françoise LAURENT-PERRIGOT a été élue présidente de l'Assemblée Départementale le 1^{er} juillet 2021.

Pour rappel les départements ont été créés pendant la Révolution Française pour rapprocher les citoyens de l'administration. Les compétences des départements ont été modifiées et précisées par la loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République) le 7 août 2015. Cette loi réaffirme la vocation de la collectivité départementale en matière de promotion des solidarités et de la cohésion sociale. Ses missions concernent :

- les actions culturelles et sportives
- les aménagements et le transport
- l'éducation
- la solidarité et la cohésion territoriale.

Autant de domaines qui nous concernent tous. Des équipements ruraux en passant par la protection de l'enfance, l'hébergement des personnes handicapées, l'allocation pour les personnes âgées, les collèges...

Résultats des élections régionales à Saint-Dézéry

Elections régionales			
1 ^{er} tour		2 ^{ème} tour	
Candidats tête de liste	Nombre de suffrages	Candidats tête de liste	Nombre de suffrages
Carole Delga (Union de la Gauche avec les Ecologistes)	53	Carole Delga	81
Jean-Paul Garraud (Rassemblement National)	42	Jean-Paul Garraud	39
Aurélien Pradié (Union de la Droite)	13	Aurélien Pradié	14
Antoine Maurice (Rassemblement des Ecologistes)	13		
Myriam Martin (La France Insoumise)	8		
Malena Adrada (Lutte Ouvrière)	4		
Jean-Luc Davezac (Liste Régionaliste)	1		
Vincent Terrail-Novès (La République en Marche)	0		
Anthony Le Boursicaud (Divers)	0		

Au niveau régional, les candidats ont obtenu :
 Carole Delga : 57,77% soit 109 sièges.
 Jean-Paul Garraud : 24% soit 28 sièges.
 Aurélien Pradié : 18,22% soit 21 sièges.

Le 2 juillet 2021, Carole DELGA a été élue présidente de la Région Occitanie.



25 novembre : Journée internationale contre les violences faites aux femmes

Les violences à l'égard des femmes prennent différentes formes : violences physiques, sexuelles et/ou psychologiques, harcèlements, mutilations sexuelles, mariages forcés, outrages, humiliations, meurtres...

Instaurée par l'Organisation des Nations Unies, la Journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes du 25 novembre constitue un moment important d'information, de sensibilisation et de prévention face à ce fléau.

La Mairie vous rappelle les contacts utiles :

Pour les urgences (danger immédiat)

- Le 17 (France) ou le 112 (valable dans toute l'Union européenne)
- Le 114 pour les personnes sourdes ou malentendantes victimes ou témoins d'une situation d'urgence souhaitant solliciter l'intervention des services de secours
- Ligne d'écoute et d'orientation



Le 3919 Violence Femmes Info est un numéro national qui informe et oriente vers des dispositifs d'accompagnement et de prise en charge. Les grandes associations nationales luttant contre les violences faites aux femmes assurent ce service.

Pour signaler des violences en ligne :



Sur le site arretonslesviolences.gouv.fr vous pourrez entrer directement en contact, par écrit, avec un policier ou un gendarme spécialement formés afin de dialoguer, bénéficier de conseils et signaler des faits dont vous êtes victime ou témoin.

L'Association des Maires de France a fait de la lutte contre les violences faites aux femmes une grande cause du mandat 2020/2026.

ETAT CIVIL

Naissances

- Maé WEIKERT, né le 22 mars 2021 au foyer de Marjorie BARTHE et Adrien WEIKERT.

Félicitations aux heureux parents et longue vie au bébé !

Décès

- Maryse GRASSET, le 6 mai 2021, à l'âge de 71 ans, sœur de Jany Durand et Jean-Pierre Grasset, conseillère municipale et adjoint à la Mairie de Saint-Dézéry.

- Elie TEYSSIER, le 23 mai 2021, à l'âge de 78 ans.

Nous renouvelons nos sincères condoléances aux familles.



Budget municipal

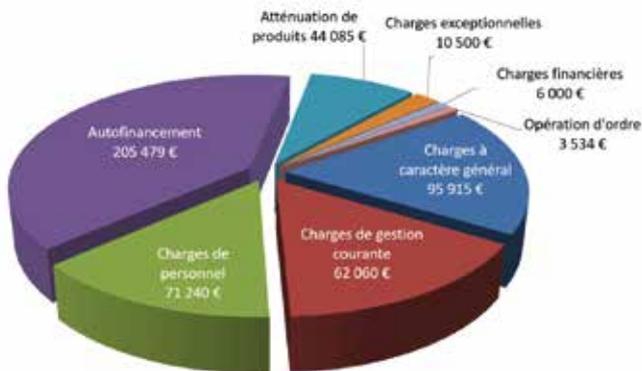
Après une année 2020 bien particulière (élections municipales en mars et installation du nouveau Conseil Municipal en juin, confinements successifs...), donc peu favorable aux investissements, le Budget Primitif 2021, voté à l'unanimité par votre Conseil Municipal lors de la séance du 14 avril 2021, s'établit comme suit :

Fonctionnement : Dépenses : 519 678€
Recettes : 519 678€

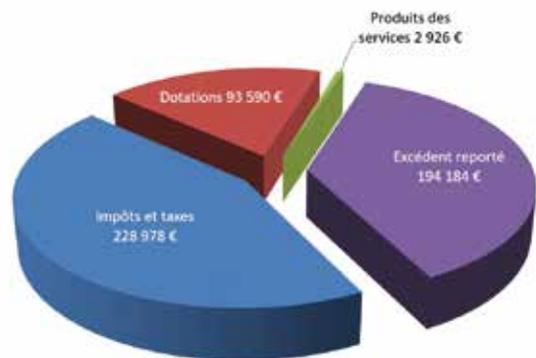
Investissement : Dépenses : 322 346€
Recettes : 322 346€

FUNCTIONNEMENT

- Dépenses -

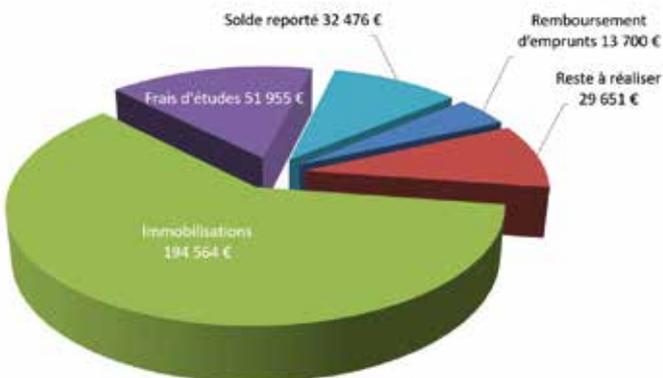


- Recettes -

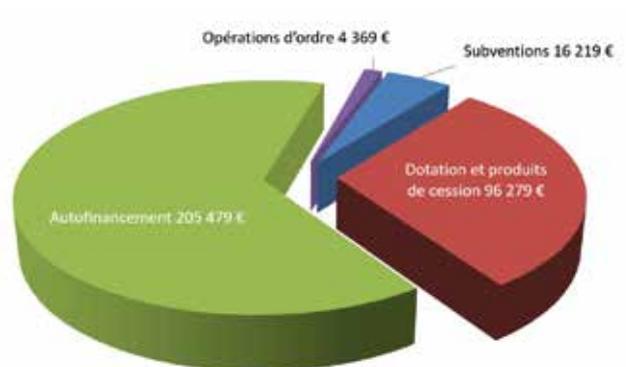


INVESTISSEMENT

- Dépenses -



- Recettes -



Poursuivant une politique de gestion rigoureuse des dépenses de fonctionnement, le Budget Primitif permet de dégager un fonds de roulement important.

L'allègement de la dette, sensible en 2021, ouvre de nouvelles possibilités d'emprunt.

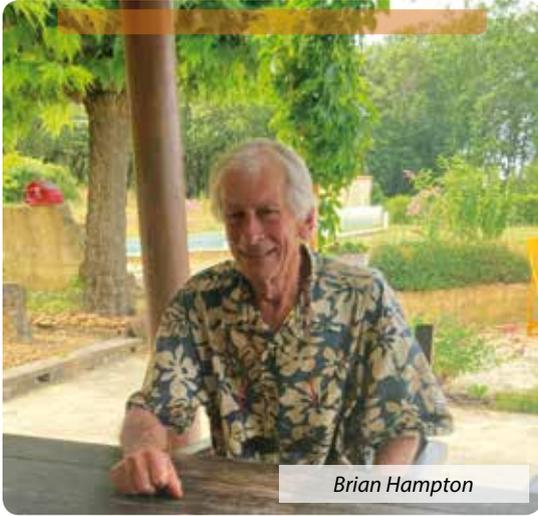
Les taux d'imposition ont été maintenus au même niveau que les années précédentes.

Un programme d'investissement a été initié (frais d'études et de mise en place du PLU, aménagements du cimetière communal et de l'aire de jeux des enfants, acquisition de divers outillages et matériels techniques, réfection de voies communales).

Subventions aux associations

- | | |
|--------------------------------------|------|
| • Association Parents d'Elèves | 200€ |
| • Association de chasse « le Lapin » | 100€ |
| • Chorale LaDoRé | 100€ |

Brian Hampton



Brian Hampton

Pour ce nouveau numéro du journal municipal, nous avons décidé d'interviewer le peintre et écrivain Brian HAMPTON. Cet artiste, anglais de naissance, vit à Saint-Dézéry depuis 38 ans.

Né à Oxford en Angleterre, il a vécu entre Amsterdam, Paris et Londres avant d'acheter sa bergerie à Saint-Dézéry. Venu pour des vacances dans la région d'Uzès pendant son enfance, il a souhaité venir s'établir dans cette région et c'est sur un coup de cœur d'une photo dans une agence immobilière de Nîmes, que sa femme et lui sont venus poser leurs valises à Saint-Dézéry.

Au début il n'y avait que 4 murs et un arbre au milieu. Et pas d'électricité... À force de travail et l'envie d'habiter dans cet endroit, il a réussi à créer ce cocon familial dans lequel il puise son inspiration.

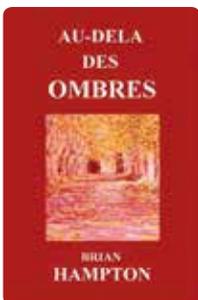
Il y a 35 ans, il a fait de sa passion la peinture son métier, mais avant cela il occupait le poste de directeur artistique dans la publicité entre Londres, Amsterdam et Paris. Dans ce cadre il a travaillé notamment pour la ville de Palavas. Inspirées du peintre Monet, ses créations ont besoin de profondeur pour être admirées. Lors d'une exposition de ses toiles dans une galerie de Paris, un titre, qui deviendra le sien, lui est proposé : « Impressionnisme fractionnalisé ». Nous avons eu la chance de voir certaines de ses toiles. Parmi lesquelles il est facile de reconnaître entre autres la vallée de l'Eure.

Nous avons demandé si l'artiste avait une anecdote à partager avec nous et en voici deux qui se sont passées dans les années 60-70.

Tout d'abord sa rencontre lors d'un repas chez des collectionneurs d'art, avec le sculpteur César et le peintre Balthus. Deux artistes avec une vision de l'art très différentes, ce qui a donné lieu à un repas très animé ! Et une rencontre avec un certain Valéry Giscard d'Estaing, Ministre d'Etat à l'époque. Un projet de l'architecte Ricardo Bofill avait alors été proposé pour le Centre Pompidou et à cette occasion Monsieur Giscard d'Estaing s'était engagé à venir voir l'exposition de Brian Hampton. Mais l'histoire en a décidé autrement. Monsieur Pompidou est mort et Monsieur Giscard d'Estaing est devenu président. Son agenda fut chamboulé, ne lui permettant plus d'assister à l'exposition, à 3 semaines près...



« Automne »



Une autre passion anime Brian Hampton. L'écriture.

Il s'y consacre en plus de la peinture depuis une dizaine d'années.

À la question : « Quel auteur vous a inspiré ? », il nous a répondu : Nikos Kazantzakis qui est un écrivain grec et dont l'ouvrage qu'il préfère est « Zorba le Grec. »

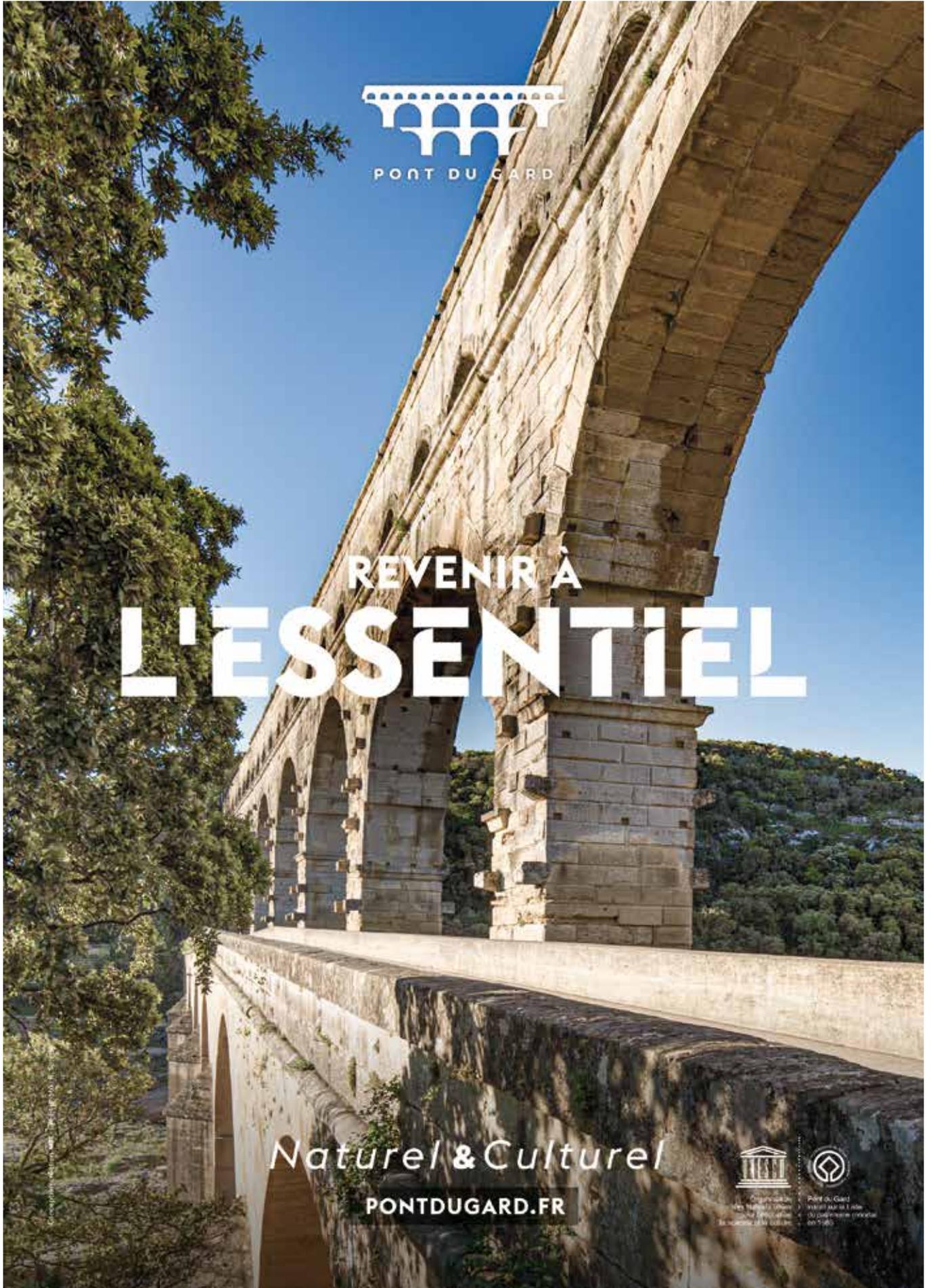
Pour sa part Brian HAMPTON a publié un roman intitulé « Au-delà des ombres » qu'il a lui-même traduit de l'anglais, racontant l'histoire de deux familles anglaises en guerre depuis 3 générations frappées par le même sortilège maléfique.

Pour ce qui est de l'actualité, à la suite du Brexit, Brian HAMPTON se trouve dans la situation qu'il qualifie « d'absurde » de devoir faire des démarches auprès de la préfecture pour obtenir un permis de séjour en France. Souhaitons-lui de bientôt recevoir ses papiers.

Il travaille actuellement sur la traduction de son deuxième roman. Et espère dès l'année prochaine pouvoir exposer ses toiles.

À Amsterdam et pourquoi pas à Uzès !

Après notre rencontre, Brian Hampton nous a proposé de joindre à chaque exemplaire du journal municipal une carte postale représentant un de ses tableaux de la vallée de l'Eure. Nous l'en remercions chaleureusement.



PONT DU GARD

REVENIR À L'ESSENTIEL

Naturel & Culturel

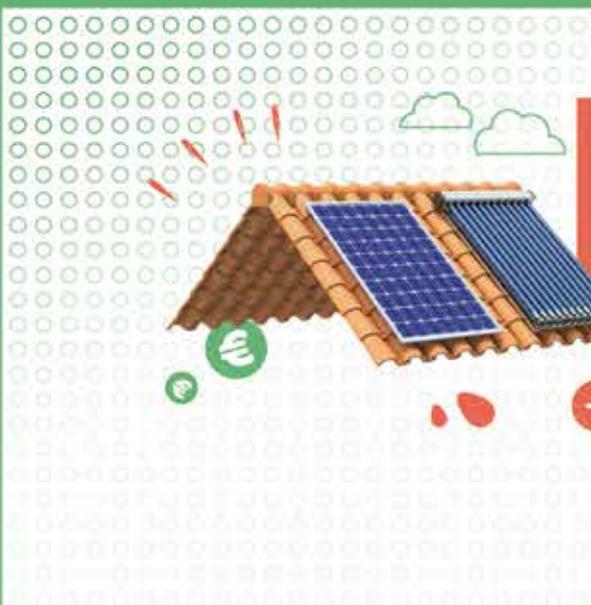
PONTDUGARD.FR



Association des Amateurs de la Vallée de la Gard
10 rue de la Vallée de la Gard
34100 Montpellier



Pont du Gard
inscrit au Patrimoine
du monde depuis le 22
septembre 1985



Intéressé.e par la rénovation énergétique ?

- Pour un habitat
- +** économe
- +** confortable
- coûteux...

Le Pays d'Uzès vous accompagne à chaque étape de votre projet via le guichet local Rénov'Occitanie et le partenariat avec le CPIE du Gard.

Conseils neutres et gratuits

Accompagnement financier, technique et administratif

suivi de l'audit jusqu'à 3 ans après les travaux

Solutions de financement

Service public de la Région = partenaire 100% fiable

Pour tous, sans condition de ressources ou d'âge



Première étape : rencontrer l'un de nos conseillers !

📍 Permanences SUR RENDEZ-VOUS de 9h à 12h et de 14h à 17h
 le 1er jeudi du mois à la mairie de Moussac
 le dernier jeudi du mois à la mairie de Saint Quentin la Poterie
 les autres jeudis à la CCPU à Uzès (9 avenue du 8 mai 1945)

☎️ 04 66 52 78 42 - Mardi et Jeudi - De 9h à 12h30 et de 14h à 17h30

✉️ conseil.energie@cpiégard.fr





Factures élevées ?

Humidité ?

Courants d'air ?

**Sensation de froid
ou de chaud ?**



LOCATAIRES OU PROPRIÉTAIRES *

**Demandez un diagnostic
gratuit à domicile avec le SLIME,
Service Local d'Intervention pour
la maîtrise de l'énergie**

* en fonction de votre statut de locataire ou propriétaire



**Grâce au SLIME
bénéficiez gratuitement**

1. d'un diagnostic
à domicile

2. de conseils personnalisés

3.

de la fourniture
d'un kit énergie
(mousseurs,
ampoules basse
consommation...)

Pour :
améliorer votre confort, réduire vos dépenses,
trouver les solutions adaptées, vous renseigner
sur les dispositifs existants et les éco-gestes.

Contactez-nous :

Nord du Département :

Association La Clède au 04 66 86 52 67 / laclède@laclede.fr

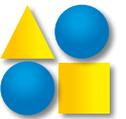
La Grand'Combe, les Salle du Gardon et Cendras :

Association Le SEP au 04 66 54 82 56 / eco@sep-asso.fr

Le reste du Département :

Association pour le logement dans le Gard au 04 66 76 02 77 / a.lg@alg30.com





JE CHOISIS LA BONNE POUBELLE,
J'OFFRE UNE SECONDE VIE
AUX DÉCHETS



1- Les emballages ?

Au tri.

2- Les biodéchets ?

Au compost.



3- Le verre, le textile, le papier ?

A la colonne.

**4- Les encombrants, produits
chimiques, ferraille, gravats,**

déchets verts, etc ? A la déchèterie.



**ET UNIQUEMENT EN
DERNIER RECOURS...**

Syndicat intercommunal du traitement et de la valorisation des déchets

Des questions ?

contact@sitomsudgard.fr - 04 66 04 78 32 - facebook.com/sitomsudgard

Galizzi TP

Travaux publics - Canalisations
Terrassements - V.R.D. - Carrière

10, rue de l'Egalité
30190 Garrigues Ste-Eulalie

Tél : 04 66 81 20 77
Fax : 04 66 81 24 18
galizzi.seeg@wanadoo.fr



DÉCOUVREZ L'EXCELLENCE
DE NOTRE SAVOIR-FAIRE!

L'Héritage

90 ANS DE
PASSION!



Désirée

SI LA TENTATION
AVAIT UN NOM...

Les vignerons de Saint Dézéry - 04 66 81 21 31
caveau.stdezery@gmail.com - Route de Saint Chaptes - 30190 Saint Dézéry

Société Exploitation Etablissement Bonnefille
www.seebtp.fr



TRAVAUX PUBLICS - VRD - POSE DE RÉSEAUX
Electriques - Gaz - Télécom - Eau - Assainissement
TERRASSEMENT PAR ASPIRATION

576, chemin de Féverol - 30380 Saint Christol Les Alès
Tél. 04 66 60 74 05 - Fax 04 66 60 71 91



Au Bout Des Branches
Elagueur & Paysagiste

06 69 50 24 45

Edition • Impression • Signalétique

VR Communication
www.vrcommunication.fr

- Affiches, tracts, flyers, dépliants, etc
- Impression tous supports papier
- Brochures, chemises, magazines...

Tél. 06 81 89 85 91 vrcommunication30@gmail.com
113, Chemin du Grimoux - 30140 BOISSET ET GAUJAC

Maître Nageur

Cours • Leçons individuelles • Stages

Coach Sportif - Préparateur physique

Moniteur Tennis - Entraîneur Football

Animations diverses, anniversaire,
fête, soirée, spectacle, tous sports

06 81 89 85 91

www.sportOsoleil.fr • vincent.rischmann@orange.fr

REMERCIEMENTS

Nous remercions chaleureusement tous les annonceurs publicitaires pour leur confiance et leur fidélité, tout particulièrement dans le contexte économique actuel très difficile. Sans eux, ce journal municipal, support d'informations de votre commune, ne pourrait pas exister. Ils sont tous acteurs de l'économie locale : commerçants, artisans, entrepreneurs, et nous vous invitons à utiliser leurs services. Lorsque vous les rencontrerez, faites leur savoir que vous avez remarqué leur visuel dans le journal de Saint-Dézéry : une belle façon de les remercier pour leur participation.